

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

du 6 novembre 2015

- Directrice : Mme DELSOL CAMINADE.

- Parents : Léa CAUMES ; Tom THUOT ; Jessica ENJALRIC ; Elisa FREGINE ;
Sophie BIACHE ; Emmanuelle BOYER.

- Mairie :
 - M. SALASC (mairie d'Aniane)
 - Mme BELIN (Conseillère déléguée à la vie scolaire - mairie d'Aniane)
 - M. NOEL du PAYRAT (Adjoint à l'Education - mairie d'Aniane)
 - M. FAROLDI (coordinateur enfance/jeunesse - mairie d'Aniane)
 - M. HARLAL (conseiller municipal - mairie de Puéchabon)

- Enseignants : Mesdames DELIEUZE, GOIFFON, HOLFELTZ, MARTINEZ,
PFERSDORFF, RICHARD et Monsieur Le COQ

- RASED : Mme OTTOLINI ; M. SARRUT.

Nous excusons l'absence de :

- Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme HUMBERT
- Mairies : Mme MOULIERES (adjointe - mairie de ST GUILHEM le DESERT)
- Enseignants : Mmes PIOUD et SAIS
- DDEN : M. LEMAIRE

Ouverture de la séance à 18h30 par un tour de table.

Pour ce conseil, le secrétaire de séance est Mme PFERSDORFF.

I. PFERSDORFF


1. Informations

- **Rappel de la composition et du rôle du Conseil d'Ecole.**
décret 90-788 du 6/9/1990 article 17

- **Effectifs, classes, enseignants, décharge de direction.**

204 élèves (209 en 2014 ; 245 en 2013).

Cycle 2 - CP + CE1 + CE2 = cycle des apprentissages fondamentaux: 126 enfants

Cycle 3 - CM1 + CM2 (+6ème) = cycle de consolidation: 78 enfants

Les enfants sont répartis dans 8 classes :

CP Mmes Richard et Pioud : 19

CP Mme Goiffon et M. Le Coq : 20

CE1 Mme Delieuze: 27

CE1-CE2 Mme Holfeltz : 27

CE2-CM1 Mmes Saïs et Pioud : 27

CE2-CM1 Mme Martinez : 27

CM1-CM2 Mme Pfersdorff : 27

CM2 Mmes Delsol et Pioud : 30

Il est prévu d'accueillir 43 enfants en CP l'année prochaine, ce qui donne des effectifs prévisionnels stables pour 2015-2016.

- **Échanges de service - décloisonnements.**

Echanges de services

classes de CM : Sciences ; Histoire-Géographie-Education Civique ; Allemand

classes de CE : Découverte du monde.

Langues vivantes

L'anglais est enseigné à partir du CP à raison d' 1 HI/2 par semaine.

Les CM1-CM2 et CM2 suivent un enseignement en allemand dispensé par Mme Martinez à raison d' 1 semestre par classe.

- **Bibliothèque.**

Comme les années précédentes, les enfants se rendent à la bibliothèque municipale le mardi et le jeudi après-midi une semaine sur deux pour emprunter un livre.

Ils sont accueillis par Mme LEGAL dans les locaux de la Mairie sous la responsabilité des enseignants.

Mme LEGAL anime aussi les ateliers BCD à l'école une demi-journée par semaine, ainsi que le prêt des livres de la BCD aux élèves de CM2 de deux classes. Mme Saïs utilise ponctuellement la BCD.

- **Réseau d'aide.**

Cette année, les élèves qui en ont besoin bénéficient des interventions de M. SARRUT (maître G ; aide à dominante rééducative) ou de celles de Mme OTTOLINI (maîtresse E ; aide à dominante pédagogique). M. DERVEAUX (psychologue scolaire) est une ressource pour l'équipe enseignante et les familles qui en expriment le besoin. Ce n'est pas un thérapeute.

Le Réseau d'aide met un numéro de téléphone à la disposition des parents : 04.67.57.89.89. Il est affiché à l'entrée de l'école.

Nous pouvons aussi faire intervenir le Dr NEMAUSAT pour la mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et en cas de besoin lors d'équipes éducatives. Elle est joignable au collège de Gignac.

M. SARRUT explique que cette année nous bénéficions des interventions de Mme OTTOLINI, maitresse E. Ce poste a fait l'objet d'une demande par l'inspectrice de circonscription (qui pilote le réseau d'aides) et a été créé à la rentrée..

Mme OTTOLINI informe le conseil qu'elle est présente 3 demis journées par semaine à Aniane. Elle intervient actuellement auprès de 17 enfants, dans des groupes de CP, CE1, CE2 et CM1. Elle remercie la Mairie du budget alloué au RASED et des locaux mis à disposition.

M. NOËL du PAYRAT : quid de la Maternelle ?

Mme OTTOLINI : Pas de prise en charge pour le moment, mais cela devrait venir prochainement en GS.

Les représentants de parents d'élèves : les parents sont-ils informés des prises en charge ?

M. SARRUT : une autorisation est systématiquement signée pour les interventions individuelles.

Mme OTTOLINI : Un document explicatif est communiqué via les cahiers lors de la mise en place des groupes avec mes coordonnées.

- **Activités Pédagogiques Complémentaires.**

Ces Activités Pédagogiques Complémentaires qui se déroulent en groupes restreints permettent d'apporter soit une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages soit une aide au travail personnel, voire de mettre en œuvre une activité prévue par le projet d'école. Après accord des parents, ces APC peuvent s'adresser à tous les élèves et sur des durées variables réparties sur l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

Les enfants sont pris en charge selon le contenu des activités par l'une ou l'autre des enseignantes de l'équipe.

Mmes DELIEUZE, HOLFELTZ et PIOUD assurent la prise en charge des élèves de Puéchabon-St Guilhem sur le temps de cantine soit de 11h50 à 12h10 ou de 13h15 à 13h35 les lundis, mardis et vendredis.

Pour la plupart des enfants, les APC se déroulent de 16 à 17h les lundis, mardis, jeudis et/ou vendredis.

À la fin de la séance, les enfants sont conduits à la maison des loisirs si les parents ne sont pas présents ou n'ont pas donné la consigne formelle de laisser l'enfant partir seul.

2. Règlement intérieur

Il s'appuie sur le règlement type départemental et est complété cette année par la charte de la laïcité. Elle a été distribuée dans les cahiers.

M. SALASC demande si des réactions ont été observées suite à cette diffusion.

M. DELSOL : aucun écho.

Lecture des corrections : Elles portent sur les horaires d'APC sur le temps de cantine.

Vote : Le règlement intérieur est adopté avec les corrections apportées.

3. PPMS : PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETE DES ECOLES

Le PPMS a été mis à jour. Il précise le rôle de chacun en cas d'évènement grave (alerte décidée par le préfet ou le maire) qui entraînerait le confinement ou l'évacuation des locaux.

Dans les deux cas, les parents sont tenus informés.

M. SALASC explique la difficulté de la prise de décision suite aux avis contradictoires des services de la préfecture et des transporteurs. Le PPMS va être intégré au Plan Communal de Sauvegarde.

M. NOËL du PAYRAT : les enfants sont en sécurité à l'école (inondations). Un ordre d'évacuation correspond à une prise de risques. En cas d'alerte sur le temps de l'ALP, les enfants seraient gardés à l'école et les familles informées. Les services sont à la recherche d'un système d'alerte de masse.

Les représentants de parents d'élèves : Comment contacter l'ALP ?

M. NOËL du PAYRAT rappelle que tout est précisé dans le livret d'accueil remis en début d'année.

La décision est prise de joindre au PV ledit livret et de mettre à disposition des parents l'ensemble de ces documents sur le site de la Mairie.

4. Informatique

Le parc informatique a rajeuni.

Nous remercions l'association de parents qui nous a fourni des écrans plats et des cartes graphiques externes pour les vidéoprojecteurs.

Nous remercions M. SIMON, maire de Puéchabon qui a su nous faire profiter d'appareils d'occasion.

À ce jour, nous avons 42 ordinateurs opérationnels répartis dans les 9 salles de classe.

Les problèmes de connexion internet limitaient l'utilisation de la classe mobile (20 notebook), ils semblent en voie de résolution : la connexion Wifi est possible dans toute l'école ; l'attribution d'un nombre suffisant d'adresses IP reste encore à vérifier.

6 classes sont équipées de vidéoprojecteurs fixes. Nous disposons également de vidéoprojecteur mobile dans les classes de CP.

B2i (Brevet informatique et Internet)

L'objectif de ce brevet est d'attester le niveau acquis par les élèves dans la maîtrise des outils multimédias et de l'Internet, tout au long de leur scolarité en élémentaire. Il est validé à l'issue du CM2, avant l'entrée au collège.

5. L'Argent de l'école

✓ **Dotation de rentrée scolaire et subvention annuelle**

Nous remercions la Mairie pour les 47 euros par élève affectés à l'achat des fournitures et des manuels scolaires, pour les frais de photocopieur et de papier.

Les projets de classe sont en préparation. Nous transmettrons l'ensemble de nos budgets prévisionnels à la mairie dans quelques jours. Nous prévoyons des subventions à hauteur de 27 euros par élèves pour 7 classes.

Mme HOLFELTZ prépare un départ en classe de découverte à Vic la Gardiole. Elle transmet le projet à M.SALASC.

M. SALASC rappelle qu'il est très favorable à ce type de projets. Il communiquera au plus tôt la réponse pour la subvention.

Mme HOLFELTZ a prévu de participer à des actions spécifiques avec les parents d'élèves afin de réduire le coût.

Nous avons d'ores et déjà prévu de limiter la participation des parents aux sorties à 5 euros par enfant, hors classe de découverte.

✓ **Coopératives scolaires**

L'école fonctionne avec une coopérative par classe. Chaque coopérative détient environ 1000 euros.

Cet argent permet de financer en partie les sorties scolaires, l'achat de matériel de musique, le petit équipement de sport, de livres pour la BCD, et d'avoir un abonnement à un magazine pour chacune des classes.

Les coopératives sont alimentées par les bénéfices réalisés par la vente des photos de classe, la tombola de fin d'année et par la cotisation de 7 euros demandée aux parents.

Nous demandons également du Conseil Départemental une aide.

En juillet 2015, à l'issue de la fête de fin d'année, chaque coopérative de classe a reçu une somme de 304 €.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent participer à nouveau aux féeries de Noël (vente de gâteaux) et envisagent d'organiser un bal de printemps...

- ✓ Photos de classe. Elles seront prises par un professionnel le 23/11/2015.
- ✓ Fête de fin d'année: Nous serions favorables à une reconduction de la formule: jeux et repas partagés dans la rue pour le groupe scolaire.
La date est fixée au 24-06-2014.

Les représentants de parents d'élèves demandent comment faire évoluer la qualité des objets offerts aux enfants ???

6. Travaux.

Nous accueillons des enfants en fauteuil roulant. La question de l'accessibilité des locaux est posée.

M. NOËL du PAYRAT explique que le cadre légal impose la mise aux normes de l'ensemble des espaces publics. Pour l'école, il manque une place de stationnement réservée et une signalétique en haut et bas des escaliers qui mènent aux classes 9 et 11. La rampe pour rejoindre l'ascenseur a été refaite.

M. SALASC explique que c'est l'accès à l'hôtel de ville et à la bibliothèque qui pose réellement problème. Un déplacement de cette dernière est à envisager.

Mme GOIFFON rappelle que la salle du CCAS est le seul espace (réduit) disponible à proximité pour la pratique du sport.

Les représentants de parents d'élèves évoquent le problème de l'accès aux terrains de sport et plus globalement de la praticabilité des trottoirs dans le village.

M. SALASC explique que l'ensemble des réfections doit être coordonné (adduction d'eau, assainissement, aménagement des abords de l'école...)

7. Projets

- Spectacle de fin d'année : nous avons choisi un spectacle autour des fables de la fontaine.
- Toutes les classes participeront à une activité Beat Box qui se conclura par une représentation en février 2016. Ce choix d'équipe engage chaque classe pour un montant de 450€.
A vérifier accessibilité du Sonambule à Gignac pour une ou deux représentations - ou recherche d'un espace en plein air avec sono ?
- La mise en place du tri sélectif à l'école :

M. NOËL du PAYRAT rappelle la nécessité d'éduquer au tri et remercie les enseignantes pour leur engagement. Il explique que des containers ont été installés dans la cour et seront vidés par les enfants (un groupe accompagné d'un animateur sur le temps de l'ALP) une à deux fois par semaine selon les besoins. Un animateur de la CCVH (Communauté de Communes) est intervenu dans chaque classe.

Mme HOLFELTZ témoigne de l'intérêt des enfants pour cette problématique.

Mme RICHARD rappelle que cette sensibilisation s'inscrit globalement dans un discours continu et général sur le développement durable.

Les représentants de parents d'élèves font remarquer l'efficacité de la girafe au restaurant scolaire (son cou transparent est rempli par les morceaux de pain gaspillés). Ils s'interrogent sur la sécurité des enfants aux abords des colonnes de tri.

M. SALASC rappelle que les enfants seront accompagnés et que les animateurs seront vigilants. La propreté autour des colonnes est une réelle préoccupation.

Dans les classes, une poubelle est dévolue aux papiers. Un enfant responsable se charge de la vider dans le bac adapté.

8. ALP

Les représentants de parents d'élèves : les CE2 sont séparés entre les deux services pour le repas de midi.

M. NOËL du PAYRAT : Les deux services sont équilibrés en nombre. On peut peut-être essayer de basculer un groupe.

Les représentants de parents d'élèves demandent que le départ des enfants à 16h s'ils sont inscrits à ALP se fasse contre signature.

M. NOËL du PAYRAT répond que la responsabilité de ces départs relève de l'école. Il n'y a pas de personnel affecté à cette fonction à 16h alors que c'est le cas à 11h45. La procédure pour ces dérogations doit être encore affinée entre les équipes périscolaires et enseignantes. Une discussion aura lieu en ce sens avec la Directrice.

Enseignants : le problème se pose également quand des enfants restent alors qu'ils ne sont pas inscrits.

M. NOËL du PAYRAT : Cela met les animateurs en difficulté (taux d'encadrement).

Des courriers sont envoyés aux parents récidivistes. C'est également le cas pour les retardataires de 18h ou les mauvais-payeurs.

Les représentants de parents d'élèves demandent à nouveau l'affichage du trombinoscope sur le panneau de la maison des loisirs.

9. Transport scolaire

Mme BIACHE a pris contact avec la mairie de Puéchabon qui a relayé auprès des responsables d'Hérault transport pour évoquer le problème des retards réguliers du bus de Puéchabon. Cela met en difficulté les enfants concernés et impacte la classe de Mme HOLFELTZ qui les accompagne pour ce trajet.

Sa démarche a été suivie d'effets puisqu'un contrôleur est venu constater le problème.

M. SALASC propose d'informer Mme MORERE (élue au Département) du problème.

Les représentants de parents d'élèves demandent si une liste des enfants pris en charge existe ? En effet, il est arrivé que les enfants de CP « ratent » le bus à 16h.

Mme HOLFELTZ explique qu'il n'y a pas d'appel. Les enfants prennent le bus de façon irrégulière et il n'y a pas de système d'inscription. Elle effectue une vérification rapide mais subit la pression du chauffeur.

M. HARLAL explique qu'il faut organiser une réunion avec les parents des élèves de Puéchabon pour définir un système.

Conclusion

Le prochain conseil d'école se déroulera le 12 février prochain. Le dernier conseil de cette année scolaire aura lieu le 27 mai 2015.

Le conseil est clos à 20h30.

Merci à tous.

En annexe :

1- émargement

2- extraits du décret 90-788 du 6 septembre 1990 et de l'article 17 du JO du 08/09/1990 portant sur le rôle et le fonctionnement du conseil d'école

3- règlement intérieur adopté en conseil

4- livret d'accueil à Aniane.



